

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 406

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Minot, M. Brigand, M. Viry, M. Vatin,
Mme Frédérique Meunier, Mme Corneloup, Mme Blin, M. Forissier, Mme Périgault, Mme Duby-
Muller et M. Habert-Dassault

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« agriculture »

insérer les mots :

« , de la viticulture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La viticulture joue un rôle essentiel dans l'agriculture française contemporaine.

Ce secteur offre des produits emblématiques à l'export pour notre balance commerciale. Elle contribue également de manière significative à l'économie nationale et locale. La diversité des terroirs français offre un environnement propice à la fois à la production mais aussi au tourisme, permettant ainsi une production de qualité et une richesse de nos paysages.

Cette partie de notre agriculture crée des emplois dans les zones rurales grâce à une chaîne de production très intégrée à nos territoire. En favorisant l'agro-tourisme et participant à la préservation du patrimoine culturel et gastronomique français, la viticulture est l'un des piliers de l'agriculture française, alliant terroir, innovation et excellence.

Cet amendement propose d'expliciter la qualification de la viticulture en intérêt général majeur pour la souveraineté alimentaire nationale.